

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 10 octobre 2018**

L'an deux mille dix huit, le 10 octobre à 20H00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux lieux habituels de ses séances, après convocation légale, en date du 2 octobre 2018 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUES Philippe,
- ✓ M. LAMBERT Jean,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. TRINOLI Massimo.

Membres du bureau absents :

- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne.

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Joceline,

Participants non élus :

- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD,
- ✓ M. Anthony BONTEMPS.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Nicole HEINTZMANN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

1. Établissement du loyer du commerce de proximité à Damvillers.
2. Avenant voirie programme 2017 divers travaux routiers, 3 routes.
3. Avenant programme voirie 2018.
4. Avenant de prolongation de délai du marché d'entretien de l'éclairage public.
5. Plan de financement pour la réalisation d'une étude thermique du patrimoine intercommunal.
6. Attribution de marchés :
 - ↳ EPN (fournitures et services),
 - ↳ Maîtrise d'œuvre Land of Memory.
 - ↳ Travaux du commerce de proximité à Damvillers.
7. Établissement d'un prix de vente et du cahier des charges de la maison d'Amel sur l'Étang.
8. Validation de l'organigramme de la CODECOM.
9. Validation des nouveaux statuts du SMET.
10. Validation du principe de création d'un PETR et validation des statuts.
11. Définition d'une date limite pour les demandes de remboursement partiel de cartes de transport scolaire.
12. Tarifs du centre de loisirs des vacances d'octobre.
13. Questions diverses.

1. ÉTABLISSEMENT DU LOYER DU COMMERCE DE PROXIMITÉ A DAMVILLERS

Le Président rappelle aux membres du bureau que le loyer du futur commerce de proximité à Damvillers avait été déterminé par délibération en date du 20 février 2018.

Il s'agissait d'appliquer un loyer de 250 euros par mois pendant les 2 premières années, puis d'appliquer un loyer définitif de 450 euros par mois.

Or, Maître CLEMENT, Notaire en charge de la transaction, nous indique que dans le cadre de la future gestion du commerce, il est nécessaire de scinder la location des biens immobiliers du nouveau local et la partie liée à l'activité commerciale (fond de commerce) qui fera l'objet d'un contrat de location gérance.

Ainsi il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Deux premières années :

- ↳ Partie immobilière : 180 euros
- ↳ Fond de commerce : 90 euros

Années suivantes :

- ↳ Partie immobilière : 300 euros
- ↳ Fond de commerce : 150 euros

Le conseil communautaire sera appelé à valider cette affaire.

2. AVENANT VOIRIE PROGRAMME 2017 DIVERS TRAVAUX ROUTIERS

2.1 PROGRAMME VOIRIE 2017

Le Président indique aux membres du bureau qu'un avenant au programme voirie 2017 est nécessaire pour acter les travaux effectivement réalisés.

Il sera donc proposé aux conseillers communautaires de valider l'avenant selon les informations suivantes :

- Montant du marché tranches ferme et optionnelles + avenant n° 1 : 787 660,65 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 2 (tranches fermes et optionnelles) : - 3 101,55 € HT
- Nouveau montant HT du marché : 784 559,10 € HT

2.2 MARCHE DIVERS TRAVAUX ROUTIERS

Le Président indique aux membres du bureau que suite aux résultats de l'étude de sols, un avenant au programme divers travaux routiers est nécessaire pour acter les travaux effectivement réalisés.

Il sera donc proposé aux conseillers communautaires de valider l'avenant selon les informations suivantes :

- Montant du marché tranches ferme et optionnelles + avenant n° 1 : 982 619,90 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 2 (tranches fermes et optionnelles) : 4 708,40 € HT
- Nouveau montant HT du marché : 987 328,30 € HT

3. AVENANT PROGRAMME VOIRIE 2018.

Le Président indique aux membres du bureau qu'un avenant au programme de voirie 2018 est nécessaire car des travaux complémentaires seront réalisés et certains travaux seront supprimés.

Il précise que cet avenant concerne l'ensemble des prestations sauf la voirie du Moulin à Flabas et la Route de Villers les Mangiennes à Saint Laurent sur Othain pour lesquelles un avenant spécifique sera réalisé.

Il sera donc proposé aux conseillers communautaires de valider cet avenant selon les informations suivantes :

↳ Ajouter ou retrancher au marché des travaux identifiés dans le cadre de décompositions de prix du marché et recalculer les quantités réellement exécutées :

- Montant initial HT marché (tranches ferme et optionnelles): 703 868,20 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 (tranches fermes et optionnelles) : 9 517,07 € HT
- Nouveau montant HT du marché : 713 385,27 € HT

4. AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI DU MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Président informe les membres du bureau que le marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public, validé par délibération du 7 octobre 2015 arrive à terme le 19 octobre 2018. Il précise que ce marché concernait les communes de l'ancienne CODECOM du Pays de Spincourt.

Il informe par ailleurs que la compétence éclairage public pour l'ancienne CODECOM de Damvillers vient d'être recouvrée par la nouvelle CODECOM de Damvillers Spincourt.

Il convient donc de réaliser un diagnostic sur le secteur de Damvillers, qui permettra de lancer un marché unique sur l'ensemble du territoire de la codecom Damvillers Spincourt.

Cette analyse sera intégrée au marché de rénovation des installations d'éclairage public, et nécessitera donc de prolonger le délai initial du marché jusqu'au 31/12/2018.

Par conséquent un avenant de prolongation de délai du marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public sera proposé au vote du prochain conseil communautaire.

5. PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE THERMIQUE DU PATRIMOINE INTERCOMMUNAL

Le Président informe les membres du bureau que la CODECOM envisage la réalisation d'une étude thermique du patrimoine intercommunal selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	%	€
INVESTISSEMENT	ETUDE ENERGETIQUE DE TOUT LE PARC IMMOBILIER INTERCOMMUNAL	30 000	ADEME REGION GRAND EST*	70 %	21 000
			AUTOFINANCEMENT	30%	9 000
			TOTAL	100%	30 000

**Dans la limite de 750 € par bâtiment.*

Il précise que ce dossier est éligible aux aides CLIMAXION de la Région Grand Est.

Des demandes de subvention seront établies en ce sens.

Le bureau valide le principe de réalisation d'une étude thermique du patrimoine intercommunal.

Ce dossier sera présenté au vote du prochain conseil communautaire.

6. ATTRIBUTION DE MARCHES :

6.1 EPN (FOURNITURES ET SERVICES)

Le Président indique que le marché Fourniture de matériel informatique, ameublement et services / prestation intellectuelle en vue de la création d'Espaces Publics Numériques est lancé.

Il précise les éléments suivants :

↳ Avis :	17 septembre 2018
↳ Remise des offres :	10 octobre 2018 à 10 H 00
↳ Ouverture des plis par la CAO :	10 octobre 2018 à 11 H 00
↳ Proposition d'attribution par la CAO :	17 octobre 2018 à 16 H 00

4 candidats ont déposé une offre.

Le conseil communautaire devra valider la proposition d'attribution de la CAO lors de la prochaine assemblée.

6.2 MAITRISE D'ŒUVRE LAND OF MEMORY

Le Président indique que le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de valorisation touristique des sites de l'arrière front allemand 14/18 est lancé.

Il précise les éléments suivants :

↳ Avis :	20 septembre 2018
↳ Remise des offres :	10 octobre 2018 à 10 H 00
↳ Ouverture des plis par la CAO :	10 octobre 2018 à 11 H 00
↳ Proposition d'attribution par la CAO :	17 octobre 2018 à 16 H 00

2 candidats ont déposé une offre.

Le conseil communautaire devra valider la proposition d'attribution de la CAO lors de la prochaine assemblée.

6.3 TRAVAUX DU COMMERCE DE PROXIMITE A DAMVILLERS

Le Président indique que le marché de réhabilitation d'un commerce – 12 rue Fort Poulet – 551 50 DAMVILLERS est lancé.

Il précise les éléments suivants :

✉ Avis :	20 septembre 2018
✉ Remise des offres :	10 octobre 2018 à 10 H 00
✉ Ouverture des plis par la CAO :	10 octobre 2018 à 11 H 00
✉ Proposition d'attribution par la CAO :	17 octobre 2018 à 16 H 00

26 candidats ont déposé une offre.

Le conseil communautaire devra valider la proposition d'attribution de la CAO lors de la prochaine assemblée.

7 ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX DE VENTE ET DU CAHIER DES CHARGES DE LA MAISON D'AMEL SUR L'ÉTANG

Le Président indique aux membres du bureau que la maison située à Amel sur l'Étang va être mise en vente.

Il ajoute que les travaux nécessaires à la remise en état de cet immeuble en vue d'une nouvelle location représentent une somme conséquente.

Par ailleurs, la vente de ce bien générerait des liquidités pour la collectivité.

Ainsi les domaines par courrier en date du 9 mai 2018 ont estimé la valeur vénale de la maison à 120 000 € (cent vingt mille euros).

Le président propose aux membres du bureau la vente de cet immeuble au prix de 120 000 € (cent vingt mille euros).

Il indique également que la CODECOM fera appel à un mandataire pour la commercialisation de ce bien.

Le bureau émet un avis favorable.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à valider la cession de cet immeuble intercommunal et d'en définir les conditions générales de vente.

8 VALIDATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA CODECOM

Le Président indique aux membres du bureau que les résultats de l'audit réalisé par le cabinet KPMG indiquaient la nécessité de réorganiser les services.

C'est pourquoi un nouvel organigramme a été élaboré et présenté au comité technique, puis au personnel administratif.

Le Président précise que le règlement intérieur voté le 15 juin 2017 est toujours en vigueur.

Le bureau approuve le nouvel organigramme.

Le conseil communautaire devra valider le nouvel organigramme de la communauté de communes de Damvillers Spincourt.

9 VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SMET

Le Président informe les membres du bureau que la Communauté de Communes du Pays de Montmédy a demandé son retrait du SMET et que la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a demandé son adhésion.

Par conséquent, le périmètre du SMET est modifié et le nombre d'adhérents est porté à 10 pour la compétence « Études » et à 9 pour la compétence « Traitement ».

Il est donc nécessaire que le conseil communautaire délibère pour valider le nouveau périmètre du SMET et les statuts proposés.

10 VALIDATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN PETR ET VALIDATION DES STATUTS

Lors du conseil communautaire du 29 août dernier, le président avait évoqué les enjeux économiques, écologiques, culturels et sociaux induits par la création d'un pôle d'équilibre territorial rural.

Cependant, le projet des statuts avait été transmis tardivement, ce qui avait empêché une étude complète de ce projet par les conseillers communautaires.

Lors d'une réunion en sous-préfecture de Verdun, le 19 septembre 2018, les présidents des intercommunalités concernées par la création du PETR ont proposé le retrait de la création et gestion d'un SCOT sur le périmètre du futur PETR.

Cette proposition a été validée : la création et gestion d'un SCOT a donc été retirée du projet des statuts présenté aux membres du bureau.

Après étude, il apparaît que la création d'un PETR est opportune ; les conseillers communautaires seront appelés à étudier cette affaire et à approuver les statuts.

11 DEFINITION D'UNE DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT PARTIEL DE CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes par délibération du 18 mai 2017 avait acté le principe d'un soutien financier aux familles du territoire pour le paiement des cartes de transport scolaire. Or cette délibération n'indiquait aucune date limite de réception des demandes de remboursement partiel.

Aussi il est proposé de définir les dates limites de dépôt des demandes de remboursement au 31 décembre de l'année N pour l'année scolaire N/N+1.

Pour les administrés s'installant sur le territoire en cours d'année, la date limite de dépôt de demande est repoussée au 10 juillet de l'année N + 1 pour l'année scolaire N/N + 1, sur présentation des justificatifs.

Concernant les demandes de l'année scolaire 2017-2018 la date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 décembre 2018.

Les conseillers communautaires devront valider cette décision.

12 TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES D'OCTOBRE

Le Président indique aux membres du bureau que des activités sont prévues dans le cadre du centre aéré organisé pendant les vacances d'octobre. Il convient donc de déterminer un tarif de refacturation des prestations aux familles.

Le bureau propose d'appliquer les tarifs suivants :

	Enfants		
	QF inf ou égal à 500 €	QF entre 500 € et 1 000 €	QF sup à 1 000 € et MSA
Semaine de 5 jours	60,00	65,00	70,00
Semaine de 3 jours	35,00	40,00	45,00
A la journée	14,00	15,00	16,00
Péricentre matin 7 h – 9 h	2,00	2,25	2,50
Péricentre soir 17 h – 19 h	2,00	2,25	2,50

	Ados		
	QF inf ou égal à 500 €	QF entre 500 € et 1 000 €	QF sup à 1 000 € et MSA
Semaine de 3 jours avec sortie	55,00	60,00	65,00
Semaine de 3 jours sans sortie	30,00	35,00	40,00
Sortie seule WALYGATOR (02/11/2018)	45,00	50,00	55,00

Le conseil communautaire devra valider ces tarifs.

13 QUESTIONS DIVERSES.

Le Président indique aux membres du bureau que le maire de Dommary-Baroncourt a transmis une proposition de permanence juridique. Une personne juriste de formation souhaite offrir aux habitants une prestation de conseil juridique.

Cette proposition a également été formulée auprès des communes de Damvillers et Spincourt.

Le Président indique que les vice-présidents ne sont pas favorables à cette demande, les services proposés aux habitants au sein des permanences sur chaque pôle de la CODECOM étant multiples : conciliateur de justice, Gendarmerie, assistantes sociales, Maison de l'Emploi, Mission Locale.

Par ailleurs, cette offre sera certainement enrichie de certains services de l'Etat après la labellisation du pôle de Spincourt en Maison de Services Accessible au Public (MASP) avec la CAF, le Pôle Emploi et d'autres partenariats plus ciblés (RESADOM ...).











Cette proposition de permanence juridique payée par la collectivité semble s'ajouter à des services déjà existants (conciliateur de justice et Gendarmerie notamment).

Après consultation et avis unanime des membres du bureau, le Président propose de ne pas donner une suite favorable à la permanence juridique à destination des habitants. Un courrier motivé sera adressé à la personne proposant ce service.

La séance est levée à 22 H 30.

Ordre du jour :

14. Établissement du loyer du commerce de proximité à Damvillers.
15. Avenant voirie programme 2017 divers travaux routiers, 3 routes.
16. Avenant programme voirie 2018.
17. Avenant de prolongation de délai du marché d'entretien de l'éclairage public.
18. Plan de financement pour la réalisation d'une étude thermique du patrimoine intercommunal.
19. Attribution de marchés :
 - ↳ EPN (fournitures et services),
 - ↳ Maîtrise d'œuvre Land of Memory.
 - ↳ Travaux du commerce de proximité à Damvillers.
20. Établissement d'un prix de vente et du cahier des charges de la maison d'Amel sur l'Étang.
21. Validation de l'organigramme de la CODECOM.
22. Validation des nouveaux statuts du SMET.
23. Validation du principe de création d'un PETR et validation des statuts.
24. Définition d'une date limite pour les demandes de remboursement partiel de cartes de transport scolaire.
25. Tarifs du centre de loisirs des vacances d'octobre.
26. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne	Excusée	LAMBERT Jean	
BOURTEMBOURG Luc		MAZET Thierry	
BRELLE François		MISSLER Jean Marie	
COLLIN Bernard		MORIN Maurice	
GEORGES Denis		PIERRET Suzanne	
GILLET Roger		SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		SPINELLI Gilles	
HEINTZMANN Nicole		STALARS Jacques	
JACQUE Philippe		TRINOLI Massimo	